

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	Numéro de permis 2020086	Date d'inspection Le 19 août 2025		
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de téléphone (506) 284-2357		
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Il n'y a aucune structure fixe dans le terrain de jeu.
- L'exploitante fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieur qui est variée et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. Les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont exécutés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée.
- Il y a un écart de 46 cm entre chaque équipement de sieste. Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. Les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.
- Observations:
Nourrissons: Lors de la visite, les nourrissons ont fait une sieste et mangés leurs collation.
2 ans: La sieste et la collation ont été observées pendant la visite.
3-5 ans: La sieste et la collation ont été observées lors de la visite.
Après-classes: Les enfants ont mangé leurs dîner qui est fourni par la garderie éducative. Pour une activité spéciale, les enfants ont écouté un film. L'accueil du parent a été observé.
- Discussions avec les éducatrices concernant les registres de présences et les codes d'absence et les heures de développement professionnel. Les éducatrices ma présenter leurs heures de développement professionnel.

original signé par
Mona Martin

Le 19 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christina Ratté

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 août 2025

Date